NOTRE DAME - SAINTE FAMILLE

CHARTE D'USAGE INFORMATIQUE

Nom : ……..

Prénom : ……..

Année scolaire : ……..

Les règles et obligations ci-dessous énoncées sont une annexe du règlement intérieur et du règlement des élèves et s'appliquent à toute personne dénommée « l'utilisateur » : **élève, professeur, personnel de droit privé, bénévole, membre de l'association, intervenant extérieur**, utilisant les ordinateurs, le réseau, le serveur informatique.

La charte est signée entre l'Etablissement Notre Dame - Sainte Famille et l'utilisateur.

Rappel : La quantité et la facilité de circulation des informations et des contenus sur Internet ne doivent pas faire oublier la nécessité de respecter la législation. Internet, les réseaux et les services de communication en ligne ne sont pas des zones de non-droit.

Outre l'atteinte aux valeurs fondamentales, et le non-respect du règlement intérieur de l'établissement et en particulier :

- L'atteinte à la vie privée d'autrui et l'utilisation des données personnelles d'une autre personne sans autorisation
- La diffamation et l'injure

Cette charte (et ce point en particulier) s'applique à tous les réseaux sociaux privés ou non, y compris aux discussions type WhatsApp. Tout manquement porté à la connaissance de Notre Dame - Sainte Famille sera l'objet de sanctions qui peut aller jusqu'au conseil de discipline.

- L'utilisation d'une œuvre sans autorisation de son auteur (par exemple : un morceau de musique, une photographie, un livre, un site web)
- L'utilisation d'un objet soumis aux droits voisins sans autorisation de son titulaire (interprétation d'un artiste-interprète, enregistrement d'un producteur, émission de télévision)
- L'utilisation d'un logiciel sans l'autorisation de son auteur
- La contrefaçon d'une marque
- L'incitation à la consommation de substances interdites
- La provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption d'un mineur, l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur, la diffusion de messages à caractère violent ou pornographique susceptibles d'être perçus par un mineur
- La provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale, ou à la violence
- L'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité ; la négation de crimes contre l'humanité.

L'établissement offre à l'utilisateur les services suivants

- Internet-Filtrage internet (blocage de sites non souhaités)
- Ecole directe (Aplim).
- PearlTrees
- Site internet de l'établissement
- Logiciels spécifiques mis à la disposition de l'utilisateur avec respect des conditions d'utilisation
- Logiciel d'encadrement, de surveillance et d'interaction.
- Un compte Office 365 en ligne destiné exclusivement aux lycéens et enseignants (aux collégiens dans le cas d'une période de mise à distance sur décision du chef d'établissement).
- E-sidoc (CDI numérique)
- Wifi de l'établissement (pour les personnels et les lycéens) : un code personnel, changé toutes les 7 ou 8 semaines, utilisable sur un seul appareil.

L'accessibilité aux services peut se faire depuis l'établissement, depuis un accès individuel à partir de toute machine connectée à Internet.

- L'établissement s'oblige à prévenir ou à faire cesser toute violation des droits d'un tiers, le cas échéant en retirant les informations litigieuses ou en en rendant l'accès impossible, dès lors qu'il aura eu effectivement connaissance de leur caractère illicite.
- Ceci n'est possible que dans le cadre des services dont l'établissement contrôle le contenu, nous ne pourrons pas retirer les informations publiées sur des services tiers sur internet.
- L'établissement n'exerce aucune surveillance ni aucun contrôle sur les messages envoyés et reçus dans le cadre de la messagerie électronique sur internet. Il ne pourra, de ce fait, être tenu pour responsable des messages échangés.
- L'établissement se réserve la possibilité de contrôler les sites visités par les usagers pour leur éviter d'accéder à des sites illicites ou interdits aux mineurs, et de vérifier que l'utilisation des Services reste conforme aux objectifs pédagogiques.
- L'établissement peut également, pour des raisons techniques, analyser et contrôler l'utilisation des Services. Il se réserve, dans ce cadre, le droit de recueillir et de conserver les informations nécessaires à la bonne marche du système.

Engagement de l'utilisateur

- **Identifiant et mot de passe sont strictement personnels et confidentiels. Leur usage ne peut en aucun cas être concédé à une autre personne à quelques titres que ce soit.**
- **L'utilisateur s'engage à ne pas utiliser de pseudo.**
- **L'utilisateur en est responsable et s'engage à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.**
- Il devra systématiquement se déconnecter après chaque utilisation.
- L'utilisateur s'engage à n'utiliser les services, et notamment les listes d'adresses, que pour un objectif pédagogique et éducatif dans le cadre des activités liées à l'établissement
- Il accepte un contrôle à posteriori de l'utilisation de sa messagerie professionnelle, qui ne pourra porter que sur des indications générales (fréquence, volume, taille des messages, format des pièces jointes ...) sans qu'il y ait aucun contrôle sur le contenu des messages échangés.
- Ce contrôle pourra être demandé par le Chef d'établissement à la société qui s'occupe de l'informatique au lycée, à n'importe quel moment de l'année scolaire.

- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur (notamment lois relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, propriété littéraire et artistique...).
- Il s'interdit à l'occasion du service proposé par l'établissement de faire de la publicité sur des produits ou services du commerce.

- L'utilisateur s'engage à ne pas perturber volontairement le fonctionnement du service et notamment à ne pas :

  - **Masquer sa propre identité ou s'approprier le mot de passe du compte d'autrui.**
  - Altérer les données ou accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs du réseau sans leur autorisation
  - Interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés au réseau
  - Se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé
  - Porter atteinte à l'image et à la réputation de l'établissement
  - Se livrer à toute forme de cyber harcèlement à l'encontre des personnes
  - Se livrer à toutes formes de dénigrement, parodie, et insultes vis-à-vis des personnes
  - Détourner des contenus
  - Procéder ou utiliser des téléchargements illégaux
  - Porter atteinte à l'intégrité d'un utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants
  - Modifier ou détruire des informations sur un des systèmes connectés au réseau
  - Utiliser des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources
  - Introduire des programmes nuisibles (virus ou autre)
  - Modifier sans autorisation la configuration des machines

- L'utilisateur s'engage à informer l'établissement de toute perte, anomalie ou tentative de violation de ses codes d'accès personnels
- L'utilisateur accepte que l'établissement dispose des informations nécessaires pour faire fonctionner le réseau et prenne toutes mesures urgentes pour stopper la perturbation éventuelle de ses Services, y compris en stopper l'accès en cas d'utilisation excessive ou non conforme à son objectif pédagogique et éducatif.
- Le droit d'accès aux services est temporaire, par signature de la charte. Il disparaît dès que l'utilisateur ne fait plus partie de l'établissement.
- L'établissement s'efforce dans la mesure du possible de maintenir accessible les services qu'il propose de manière permanente, mais n'est tenu à aucune obligation d'y parvenir.
- L'établissement peut donc interrompre l'accès, notamment pour des raisons de maintenance et de mise à niveau, ou pour toutes autres raisons, notamment techniques, sans que celui-ci puisse être tenu pour responsable des conséquences de ces interruptions aussi bien pour l'utilisateur que pour tous tiers.

Ce règlement ne peut tout détailler de manière exhaustive mais dans tous les cas de figure, c'est l'esprit du projet d'établissement qui s'impose ainsi que les règles élémentaires d'éducation, de courtoisie et de bon sens.

Signer une telle charte précédée de la mention « lu et approuvé » signifie toute l'adhésion de celui qui la signe à tous les points cités ainsi que l'esprit de ladite Charte.

Signature de l'élève
Précédée de «lu et approuvé» :

Signature des parents
Précédée de «lu et approuvé» :

Notre Dame Sainte Famille